



Echos du Conseil municipal du 28 novembre 2007

Ce Conseil municipal a permis de mettre en place les commissions municipales et extra municipales. Nous consacrons toute notre énergie à la remise en route de la « machine municipale ». Malheureusement, du fait de la proximité des prochaines élections (dans 2 mois et demi !), peu de décisions importantes pourront être prises. Par contre, tout un travail de préparation de décisions est en train de démarrer.

Bonne lecture !

Patrick COTREL,
*Président du groupe Harmonicité
au sein du Conseil municipal*

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu et les précédents sur mon BLOG :

<http://www.patrickcotrel.com/>

et sur le site harmonicité :

<http://www.sainteluce-harmonicite.fr>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE : (résumé) *Bernard rend hommage à la mémoire de Baptiste (fils du responsable finances) et de Camille Cabaret (Epoux de l'ancienne conseillère municipale). Il présente l'ordre du jour et annonce une campagne pour le développement de la citoyenneté et inciter les Lucéens non inscrits sur les listes électorales à faire la démarche d'inscription en décembre et à voter.*

Marie Edith LEMAITRE : (résumé) *déclare que l'opposition participera aux commissions municipales dans un esprit constructif. Elle note que la majorité a choisi de nommer 9 adjoints, mais qu'aucun d'entre eux n'a la responsabilité des finances, du personnel ou des travaux. Par contre, il y a un adjoint au tourisme et à l'économie, alors qu'il s'agit de compétences de Nantes Métropole et non de la commune.*

Concernant les finances, elle demande que les chiffres soient réactualisés en fonction du nombre actualisé des habitants de la commune, Si on refait les calculs en fonction de la population actuelle, les chiffres montrent que nous sommes dans la moyenne des communes de même importance.

Patrick COTREL : L'ordre du jour de ce conseil municipal comporte des points d'organisation classiques en début de mandat, mais qui sont indispensables. Il est dommage que nous soyons obligés de faire tout ce travail...pour 3 mois !

Nous aurons également à traiter quelques points plus significatifs.

Concernant l'Agenda 21, par exemple, nous marquerons notre volonté, partagée par l'ensemble de la majorité - et sans doute de l'opposition - de passer à l'acte et plus seulement de faire de l'affichage.

Enfin, nous traiterons du budget supplémentaire, suite à l'approbation du Compte Administratif par la Chambre Régionale des Comptes.

Et dans ce domaine, je tiens à revenir sur ce que vous avez dit, Mesdames et Messieurs de l'opposition, pendant la campagne et lors du dernier Conseil municipal : vous avez prétendu que la situation financière de la commune était maintenant correcte et que l'endettement était légèrement inférieur à la moyennes des communes de plus de 10 000 habitants.

Comment avez-vous obtenu ce résultat ?

Le chiffre antérieur (qui figure en page 3 du document du Budget Supplémentaire), indiquait une dette municipale de 1031€ par habitant (pour une moyenne nationale de 887€ pour les communes de plus de 10 000 hts).

Considérant que le recensement indiquait que le nombre de Lucéens était passé à 13 248 habitants, vous avez fait une règle de trois, et vous auriez dû obtenir le nouveau chiffre d'endettement de 895€ par habitant.

Malheureusement, ce n'est pas une règle de trois qui produit des miracles : la dette de la commune

est toujours la même, et une ratio n'est pas la réalité. Ce sont plusieurs ratios qui permettent de rendre compte de cette réalité.

Et les autres ratios, que vous pouvez consulter dans le même document du budget supplémentaire, sont les suivants :

- la dette de la commune représente 108% des recettes de la ville, contre 76% pour la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants
- si on compare la somme des dépenses de fonctionnement de la ville et du remboursement de la dette en capital aux recettes réelles de fonctionnement, Sainte-Luce est à 99%, alors que la moyenne des villes de même importance n'est que de 95%.

On peut donc constater que les marges de manœuvre des finances communales sont très étroites. Elles le sont d'autant plus que les taux d'imposition sont très forts : Sainte-Luce est dans le peloton de tête de l'agglomération (juste après St Sébastien et St Herblain).

Non, malheureusement, la situation financière de la

commune n'est pas au beau fixe, contrairement à ce que vous laissez entendre, Mmes et MM de l'opposition.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, vous nous laissez un héritage lourd, avec de nombreux dossiers non traités, des locaux en piètre état, des modes de « gestion » archaïques,...

Plutôt que de polémiquer sur l'héritage, je vous invite à participer au travail de reconstruction que nous allons devoir entamer.

Christophe CLERGEAU : (résumé) *il n'y a pas que des Adjoints, mais aussi des subdélégués qui participent également au bureau municipal.*

A l'arrivée, nous avons fait des découvertes étonnantes :

d'une part, des équipes d'agents municipaux dynamiques, prêts à s'engager dans l'innovation pour un meilleur service public, soulagés d'avoir un partenariat clair avec les élus ;

d'autre part, des modes de gestion archaïque des personnels et des affaires municipales et des locaux. Il nous faudra beaucoup de temps pour rétablir un fonctionnement normal.

Les chiffres des dépenses d'investissement et de fonctionnement témoignent d'une situation bloquée depuis plusieurs années. Nous devons apporter de nouveaux services tout en ayant une gestion rigoureuse.

1 – 1 et 1 – 2 Création des commissions :

Les commissions suivantes ont été créées :

- Commission gestion, administration, démocratie participative :

Président : Bernard Aunette

Vice président : Christophe Clergeau

20 membres :

Roselyne Durand (HarmoniesCité)

Pierre Gralepois

Maryvonne Sarrazin

Patrick Cotrel (HarmoniesCité)

Anne Morinière

Cyrille Audrain

Marie-Lise Roiné Lachaise

Luc Geismar

Claude Rousselot (HarmoniesCité)

Pascal Isidore

Henri Samoyeau (HarmoniesCité)

René Quebriac

Marie-Paule Lizé

Marc David

Denis Sotter

Christine Le Goff (HarmoniesCité)

Marie Édith Lemaître (opposition)

Jean-Pierre Colonna Sentini (opposition)

Marie-Chantal Pichon (opposition)

Laurent Daniel (opposition)

- Commission aménagement de la ville et développement économique :

Président : Bernard Aunette

Vice présidente : Maryvonne Sarrazin

13 membres :

Christophe Clergeau

Roselyne Durand (HarmoniCité)

Patrick Cotrel (HarmoniCité)

Luc Geismar

Claude Rousselot (HarmoniCité)

René Quebriac

Jane Michaux

Marc David

Gérard Aumon (HarmoniCité)

Christine Le Goff (HarmoniCité)

Jean-Louis Vasserot (opposition)

Marie Édith Lemaître (opposition)

Patrick Myran (opposition)

- Commission solidarités :

Président : Bernard Aunette

V-Prés. : Roselyne Durand (HarmoniesCité)

9 membres :

Pierre Gralepois

Cyrille Audrain

Thérèse Villeneuve (HarmoniesCité)

Henri Samoyeau (HarmoniesCité)

Régine Blond

Christine Le Goff (HarmoniesCité)

Estelle Gouret

Odile Gallier (opposition)

Marie Chantal Pichon (opposition)

- Commission animation de la ville :Président : Bernard AunetteVice présidente : Christophe Clergeau13 membres :

Pierre Gralepois

Cyrille Audrain

Marie-Lise Roiné Lachaise

Martine Lamotte (Harmonies Cité)

Thérèse Villeneuve (Harmonies Cité)

Marie-Paule Lizé

Régine Blond

Denis Sotter

Véronique Cadieu

Valérie Pauzat

Marie Édith Lemaître (opposition)

Jean-Pierre Colonna-Santini (opposition)

Laurent Daniel (opposition)

1 – 3 Indemnité des Elus :

ELUS	% de traitement de référence	Montant brut (avant prélèvements et impôt)
Maire	46,5 %	1731 €
Adjoints	19 %	705 €
Conseillers délégués	9 %	335 €
Conseillers	2 %	74 €

1 – 4 Commission extra municipale personnes handicapées :

Selon **Roselyne Durand**, cette commission (non obligatoire), animée par **Christine le Goff** et composée de Conseillers municipaux et de personnes représentant des associations ayant un objet concernant les personnes handicapées, a pour but de créer une dynamique avec les associations et les citoyens concernés. La première réunion de cette commission aura lieu avant la mi-janvier. Les personnes en situation de handicap doivent être considérées comme des citoyens à part entière.

Marie Édith Lemaître : déclare qu'elle souhaitait créer cette commission. Elle votera pour.

1 – 5 Comité technique paritaire :

Représentants du Conseil municipal :

Titulaires	Suppléants
Bernard Aunette	Christophe Clergeau
Claude Rousselot (H)	Maryvonne Sarrazin
Pascal Isidore	Anne Morinière

1 – 6 et 1 – 7 Conseil d'administration du CCAS :

Il sera composé de 7 Conseillers municipaux et de 7 personnes désignées par le Maire et participant aux actions sociales. Représentants du Conseil municipal :

Président : Bernard Aunette
 Vice Présidente : Roselyne Durand (H)
 Thérèse Villeneuve (H)
 Henri Samoyeau (H)

Régine blond
 Christine Le Goff (H)
 Estelle Gouret
 Odile Gallier (Opp)

1 – 8 Commission d'appel d'offres :

Composition :

Titulaires	Suppléants
Maryvonne Sarrazin	Pierre Gralepois
Luc Geismar	Patrick Cotrel (H)
Claude Rousselot (H)	Anne Morinière
René Québriac	Henri Samoyeau (H)
Jean-Louis Vasserot (Opp)	Marie-Edith Lemaitre (Opp)

1 – 8 et 1-9 Commission des délégations de service public :

Titulaires	Suppléants
Maryvonne Sarrazin	Pierre Gralepois
Luc Geismar	Patrick Cotrel (H)
Claude Rousselot (H)	Anne Morinière
René Québriac	Henri Samoyeau (H)
Marie-Edith Lemaitre (Opp)	Patrick Myran (Opp)

1 – 10 Commission d'aménagement des ZAC :

Titulaires	Suppléants
Maryvonne Sarrazin	Christophe Clergeau
Patrick Cotrel (H)	Luc Geismar
Claude Rousselot (H)	Henri Samoyeau (H)
René Québriac	Marc David
Jean-Louis Vasserot (Opp)	Patrick Myran (Opp)

6 – 1 à 6 – 3 Agenda 21 :

Patrick Cotrel : explique que la démarche d'agenda 21 local a été interrompue en avril dernier. La nouvelle majorité souhaite reprendre cette démarche et passer à la phase d'actions. Il y a urgence. Par exemple, dans son dernier rapport, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat explique qu'il est impératif de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour contenir le réchauffement climatique à 2°. Il précise qu'au-delà de 2,5°, ce sont 30 % des espèces vivantes qui risquent de disparaître.

Nous souhaitons maintenant reconstituer un groupe de pilotages avec des élus et des membres du personnel. Il sera indispensable d'associer à la démarche des représentants d'associations et des citoyens intéressés. En conséquence, ce groupe de pilotage sera susceptible de s'élargir.

Les élus municipaux participants à ce comité de pilotage sont les suivants :

Président : **Patrick Cotrel** (H)

Membres : **Christophe Clergeau, Maryvonne Sarrazin, Anne Morinière, Claude Rousselot** (H),

Henri Samoyeau (H), **René Québriac, Marc David, Denis Sotter, Gérard Aumon** (H), **Jean-Louis Vasserot** (Opp), **Patrick Myran** (Opp).

D'autre part, l'affichage des performances énergétiques des bâtiments communaux devrait être obligatoire à partir de janvier prochain. Bien évidemment, nous ne serons pas prêts. Mais il est urgent d'adhérer à la campagne européenne "Display" qui donne les moyens, par la fourniture d'un logiciel, de calculer sommairement ces performances.

Enfin, un travail de réflexion a démarré dans le service des marchés sur l'inclusion de critères environnementaux et sociaux dans les **appels** d'offres. Pour aller plus loin, il est nécessaire de former les agents et les élus, de sensibiliser les fournisseurs et de travailler en réseau avec les collectivités qui ont le même souci.

À cette fin, Sainte Luce va adhérer au réseau Grand Ouest « commande publiques et de développement durable » créé à l'initiative de la ville d'Angers et comprenant plusieurs communes de l'agglomération nantaise.

1 – 11 à 1 – 18 Représentations diverses :

Les représentants titulaires au **conseil d'administration du collège** sont **Martine Lamotte et Valérie Pauzat** (suppléants : **Estelle Gouret et Gérard Aumon**). La représentante du conseil municipal auprès de l'**AURAN** est **Maryvonne Sarrazin**. Le représentant de la commune auprès de la **TAN** est **Patrick Cotrel**. La représentante auprès de l'**AIMR** est **Roselyne Durand** (suppléante **Marie-Chantal Pichon**). Les représentants de la commune auprès du **CLIC** intercommunal Loire et Erdre (cile) sont : **Roselyne Durand, Bernard Aunette** (titulaires) et **Christine le Goff** (suppléante). Les représentants auprès du **SICALA** (Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents) sont **Patrick Cotrel** (titulaires) et **Maryvonne Sarrazin**. Pour le syndicat de protection et de valorisation du patrimoine ligérien, ce sont **Maryvonne Sarrazin et Patrick Cotrel**. Pour l'**ACRN**, **Bernard Aunette et Christophe Clergeau**.

5 – 8 Aménagement de la RD68 :

Plusieurs demandes de permis de construire ont été déposées pour des constructions le long de la route de Thouaré (RD68). Cela concerne même un immeuble au rond point de la Bougrière. Il est donc urgent de demander à Nantes Métropole de faire une étude d'aménagement de l'ensemble de cette RD68 (sur la portion lucéenne), afin de ne pas autoriser des constructions qui empêcheraient, ensuite, de faire passer un chrono bus en voie séparée. **Bernard Aunette** précise que la lancement d'une telle étude bloque les demandes de permis de construire sur le périmètre de l'étude.

M. **Vasserot** approuve cette proposition.

11 – 1 Personnel communal :

Claude Rousselot : Création de 4 postes : un poste d'Attaché à temps complet consacré à l'Agenda 21 (c'est un des deux postes sur lesquels la crise du Conseil municipal s'était cristallisée en juin et juillet derniers), et 3 postes d'Adjoints Techniques Territorial de 2^{ème} classe (2 de ces postes correspondent à l'embauche de 2 jeunes dont le Contrat d'Accès à l'Emploi arrivait à échéance).

12 – 1 à 12 – 4 Budget communal :

Pascal Isidore explique : Suite au rejet du compte administratif par le Conseil municipal en juin dernier, la Chambre Régionale des Comptes a examiné ce compte et l'a entériné. Il convient donc de reprendre les résultats comptables de l'exercice 2006 et d'approuver un Budget supplémentaire pour affecter ces résultats.

Le compte 2006 faisait apparaître un excédent de 1,605 Millions € en fonctionnement et un déficit de 1,049 M€ en investissement. Un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement va donc combler le déficit. Le reliquat de 0,556 M€ sert à éponger un surcoût du personnel dû à des arrêts maladie et aux nouvelles embauches décidées plus haut. La somme de 0,158 M€ est mise en réserve.

L'opposition s'est abstenue.

12 – 5 à 12 – 8 subventions. :

2500 € pour aider la Croix Rouge Française à acheter un véhicule de secours, 1750 € pour la ville de Sainte-Luce en Martinique comme aide aux victimes de l'ouragan d'août dernier, 200 € pour aider l'Amicale Laïque à mettre en place un atelier de dessin pour les enfants.